

CHALLENGES DU COMITE DE L'ILE DE FRANCE

Avec le partenariat du Conseil Régional de l'Ile de France, du Conseil Général de Seine et Marne
et le concours de la Jeunesse Sportive de La Ferté Gaucher

Dimanche 21 Septembre 2008

**à DOUCY Commune de BELLOT (minimes à 1^{ère} catégorie)
et SAINT BARTHELEMY (écoles de vélo)**

Accès : D 934, à la Ferté Gaucher, suivre centre ville, puis direction Bellot pour accéder directement au parking

COMITE D'ORGANISATION : Président : M. Clément SCANSAROLI, Président du CIF

Vice-président : M. Henry ROEHR, Président de la Commission de la Route – **Président du CDC 77** : M. Gérard DJIZMEDJIAN

Président de la JS Ferté Gaucher : M. Jean-François MAILLET – **Animateurs** : MM. Jean-Paul SENECHAL, Guénaël GILLET

Informatique : M. Dominique BERNEAU – **Photo Finish** : MEGATEK

COMITE D'HONNEUR

Mme Anne CHAIN LARCHE, **Conseillère Générale de Seine et Marne**

M. Jean GALLOIS, **Maire de Bellot** – M. Jocelyn DELEBECQUE, **Maire de Saint Léger**

M. Dominique LEFEBVRE, **Maire de Sablonnières** – M. Michel ROCH, **Maire de Saint Barthélémy**

PARTICIPATION

Les Challenges route du Comité de l'Ile de France sont réservés aux clubs vainqueurs dans chaque Catégorie en 2007, ainsi qu'aux Associations qualifiées par le classement annuel arrêté au 14 juillet. Les responsables d'associations qui ne seraient pas d'accord avec la totalisation des points annoncée, sont invités à faire leur réclamation d'urgence (par écrit) au Comité de l'Ile de France »

Les coureurs mutés après le 15 juillet et les nouveaux licenciés après le 15 juillet ne seront pas admis à participer (Décision du Comité Directeur du 29 Septembre 2005).

Les épreuves des challenges du CIF ne sont pas ouvertes aux titulaires d'une licence accueil, Pass'cyclisme ou cartes à la journée. En cas de forfait de l'association qualifiée, aucun de ses licenciés de la catégorie concernée ne pourra participer à une autre épreuve ce jour là, sauf dérogation délivrée par le Comité de l'Ile de France pour les cas exceptionnels.

LES ENGAGEMENTS

Les engagements seront réceptionnés au Comité de l'Ile De France, et ce, jusqu'au **MARDI 9 SEPTEMBRE 2008 DERNIER DELAI (date de clôture impérative).**

Droits de participation par équipe :

Ecoles de Cyclisme, 19 € ; Minimes, 44 € ; Cadets, 50 € ; 3^{ème} catégorie, Juniors et Pass'cyclisme Open, 62 € ; 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, 66 €. Règlements par chèques à l'ordre du CIF.

Le jour des épreuves, les absents pour des motifs divers pourront être remplacés par un autre licencié du même club, répondant aux critères de participation de l'épreuve concernée. Le remplaçant prendra le dossard du coureur absent. Les titulaires remplacés seront autorisés à participer à une autre épreuve. Aucune pénalité pour « absence au départ » ne sera prononcée à l'encontre des intéressés.

Dans toutes les épreuves **2 licenciés étrangers hors EEE pourront être inclus dans l'équipe. Cette règle ne s'applique pas aux licenciés de 18 ans et moins.**

REGLEMENT

Les CHALLENGES ROUTE 2008 DU COMITE DE L'ILE DE FRANCE se disputent par équipe.

Les Commissaires se réservent le droit, suivant le déroulement de la course, de faire descendre le ou les coureurs doublés, lesquels devront aussitôt retirer leur dossard.

ATTENTION : Tout abri recherché derrière un véhicule à moteur sera sanctionné :

- **Coureurs, 19 € d'amende et mise hors course immédiate.**

- **Dirigeant responsable de l'infraction : 64 € d'amende et exclusion immédiate de l'épreuve.**

Les voitures munies du macaron « **Commissaire du CIF** » et les véhicules de dépannage auront seuls, le droit de circuler sur le circuit. Toutes les autres voitures devront se ranger sur les parkings selon les instructions du service de sécurité.

Tous les concurrents devront être porteurs du dossard et de la plaque de cadre fournis par l'organisation (*photo finish*).

Le port du maillot, aux couleurs du club est obligatoire.

DETAILS TECHNIQUES

- **La distribution des dossards** se fera à proximité de la ligne d'arrivée. **Seul un dirigeant licencié de l'association qualifiée devra se présenter MUNI DE SA LICENCE et de l'ENSEMBLE DES LICENCES des coureurs formant son équipe.**

Changement de roues autorisé par :

- véhicule neutre

- véhicules des clubs (1 par club) pour la course de 1^{ère} et 2^{ème} catégories..

- véhicules départementaux (1 par département) pour les épreuves des

séries Minimes, Cadets et 3^{ème} catégorie, Juniors et Pass'cyclisme Open.

Les Présidents Départementaux donneront au CIF avant le 9 Septembre, la liste des véhicules (1 par département et par épreuve) qui assureront le dépannage.

Ces véhicules devront impérativement être munis de radios fournies par l'organisation.

- **Ordre des voitures :**

- 1^{ère} et 2^{ème} catégories, suivant le classement des clubs arrêté au 14 Juillet et ensuite tirage au sort pour les Associations non classées.

- autres séries : suivant la position du 1^{er} club de chaque département du classement des clubs arrêté au 14 Juillet. Le département du club détenteur du Challenge de l'année précédente se verra attribué le n°1.

- **Ravitaillement autorisé suivant la réglementation fédérale.**

A partir du 50^{ème} km, et jusqu'à 20 km de l'arrivée

- **Les vainqueurs individuels des 2^{ème}, 3^{ème} catégories et Pass'cyclisme Open verront leurs succès comptabilisés pour la montée en série supérieure.**

- **Classements par équipe :**

Les classements par équipe se feront par l'addition des places :

- **des 3 coureurs les mieux classés de chaque association pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégories, 3^{ème} catégorie, Juniors et Pass'cyclisme Open et Cadets**

- **des 2 coureurs les mieux classés de chaque association pour les Minimes.**

**ANIMATION
BUVETTE
RESTAURATION
SUR PLACE**

1^{ère} et 2^{ème} CATEGORIES

Equipe de 6 coureurs au maximum et de 3 au minimum

Par décision du Comité Directeur du 8.10.1992, cette épreuve est ouverte à toutes les Associations de l'île de France (Sans qualification préalable). Les clubs non qualifiés désirant participer, doivent demander le bulletin spécifique auprès du Secrétariat du CIF

Composition des équipes :

2 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégories minimum, complétées par des coureurs de 3^{ème} catégorie (**non rétrogradés sur avis médical**) ou Junior.

Distance : 10 tours de 13,3 km soit 133 km.

Dossards : 7 h 00 à 7 h 45

Départ : 8 h 00

Récompenses : 1 bouquet au 1^{er} de l'épreuve. 6 bouquets, 1 Coupe et 6 médailles à l'Association classée 1^{ère}

Président du Jury : Rodolphe Cramete

Juge à l'arrivée : Pierre Rénac

Arbitre 1 : Roger Grenier

Arbitre 2 : Bernard Bottemer

MINIMES

Equipe de 4 coureurs maximum et 2 minimum

Les équipes pourront être composées de licenciées féminines minimales (avec braquet minime).

Distance : 2 tours de 13,3 km soit 26,6 km.

Dossards : 10 h 45 à 11 h 30

Contrôle des braquets : 11 h 30

Départ : 11 h 45

Récompenses : 1 bouquet au 1^{er} de l'épreuve. 4 bouquets, 1 Coupe et 4 médailles à l'Association classée 1^{ère}

Président du Jury : J. Paul Tranchant

Juge à l'arrivée : Claude Cramete

Arbitre 1 : Josyane Bottemer

Arbitre 2 : Jonathan Tranchant

3^{ème} CATEGORIE, JUNIORS, PASS'CYCLISME OPEN

Equipe de 5 coureurs maximum et 3 minimum. (Décision du Comité Directeur du 29.09.2005)

Composition des équipes :

Coureurs de 3^{ème} catégorie, Juniors et Pass'cyclisme Open (**non rétrogradés sur avis médical**)

Distance : 8 tours de 13,3 km soit 106,4 km.

Dossards : 11 h 45 à 12 h 45

Départ : 13 h 00

Récompenses : 1 bouquet au 1^{er} de l'épreuve. 5 bouquets, 1 coupe et 5 médailles à l'Association classée 1^{ère}

Président du Jury : Pierre Rénac

Juge à l'arrivée : Rodolphe Cramete

Arbitre 1 : Bernard Bottemer

Arbitre 2 : Roger Grenier

CADETS

Equipe de 5 coureurs maximum et 3 minimum

Les équipes pourront être composées de licenciées féminines cadettes (avec braquet cadets).

Distance : 5 tours de 13,3 km soit 66,5 km.

Dossards : 14 h 45 à 15 h 45

Contrôle des braquets : 15 h 45

Départ : 16 h 00

Récompenses : 1 bouquet au 1^{er} de l'épreuve. 5 bouquets, 1 Coupe et 5 médailles à l'Association classée 1^{ère}

Président du Jury : Claude Cramete

Juge à l'arrivée : J.P. Tranchant

Arbitre 1 : Jonathan Tranchant

Arbitre 2 : Josyane Bottemer

ECOLES DE VELO

Règlement des Challenges 2008

Ecoles de Cyclisme du CIF

Article 1 – Participants : Epreuve réservée aux coureurs de l'Ecole de Vélo vainqueurs en 2007 ainsi qu'aux Associations qualifiées par le classement annuel. Les clubs ne pourront présenter qu'une seule équipe. Toutes les Associations qualifiées devront obligatoirement participer. En cas d'abstention, aucun coureur ne pourra participer à une autre épreuve, la veille ou le jour de la course, sauf dérogation délivrée par le CIF pour des cas exceptionnels. Les engagements pour cette épreuve sont à adresser au Comité de L'île de France.

Article 2 – Composition des équipes : Les équipes pourront être constituées au maximum de 2 Poussins, 4 Pupilles et 4 Benjamins.

Pour participer au classement, chaque équipe devra être composée au minimum de 4 coureurs répartis dans 3 catégories différentes. Par décision du Comité Directeur du 4 octobre 2007, les clubs dont l'effectif ne permet pas d'être présent dans une des catégories pourront cependant participer, mais avec un handicap de 100 points dans la catégorie absente.

Article 3 – Remise des dossards : Seul, un dirigeant de l'Association qualifiée, devra se présenter muni de sa licence et de l'ensemble des licences des coureurs formant son équipe.

Article 4 – Epreuve : Epreuve sur route courue sur une distance maximum de :

5 km pour les Poussins, 10 km pour les Pupilles, 15 km pour les Benjamins

Article 5 – Règlement technique : Les roues devront être conformes au règlement fédéral. Les embouts de guidon devront être bouchés.

Développement : Le développement sera limité à 5,60 m pour toutes les catégories. Le blocage d'un ou des dérailleurs sera accepté

Le blocage devra être effectué avant l'unique contrôle de braquet.

Le contrôle des développements sera effectué dans un lieu proche de la ligne de départ, environ 15 minutes avant le départ de la catégorie concernée. Tout concurrent absent au contrôle à l'heure prévue ne pourra prendre part à la course. Aucun retard du fait d'un coureur ou d'une équipe ne sera toléré.

Seuls, les concurrents terminant les épreuves seront classés.

Article 6 – Classements : Classement par équipe. L'établissement du classement du Challenge sera effectué par l'addition des places obtenues par les 4 meilleurs coureurs de chaque équipe, dans 3 catégories différentes.

Article 7 – Récompenses : *Classement individuel :* au premier de chaque catégorie : 1 Bouquet. *Classement par équipe :* Les coureurs composant l'équipe victorieuse se verront remettre un bouquet et une médaille chacun.

Le club vainqueur se verra remettre le Challenge.

Article 8 – Réclamations : En cas de contestation, seul le responsable de chaque équipe de club sera habilité à contacter le Jury.

Dossards : 12 h 30 à 13 h 15

BENJAMINS

Départ : 13 h 30

Distance : 5 tours de 3 km soit 15 km

PUPILLES

Départ : 14 h 15

Distance : 3 tours de 3 km soit 9 km

POUSSINS

Départ : 14 h 45

Distance : 1 tour et demi de 3 km soit 4,5 km

Podium des écoles de cyclisme à 18 h à DOUCY commune de BELLOT

Juges aux arrivées : MM. Christian Dague & Raphaël Thole

Commissaires aux dossards : M. Christian Dague

Commissaires au contrôle des développements : MM. William Bastit & Eric Blanchon

Commissaire de fermeture course : M. Didier Sauveton

SUPER CHALLENGE Claude VERDEZ

Un objet d'art récompensera l'association qui aura totalisé le meilleur classement général par l'addition des places du classement par équipe dans 4 épreuves.

En cas d'égalité de points, prépondérance sera donnée au plus grand nombre de victoires, puis de 2^{ème} place, etc.